

*Peine capitale*

En termes clairs, comme le disait Yvon Deschamps: Ma mère était exécutoire, elle fessait, tandis que mon père, lui, plus déclaratoire, me parlait, et il me parlait longuement. Mon père me parlait alors des concepts de maturité et de responsabilité. Mon père développait avec force et pertinence des notions fondamentales comme celles de la liberté et de la responsabilité humaines. Il soulignait sans relâche la nécessité de mesurer les conséquences ultimes des gestes que l'on pose. Mon père me parlait de cette justice immanente et me rappelait que chacun d'entre nous devait payer le prix ou récolter le bénéfice des gestes que nous posons. Pour lui, liberté et responsabilité devenaient des notions indissociables. Pour lui, liberté et responsabilité, c'était la vivante démonstration de la maturité. Pour lui, liberté et responsabilité, c'était le fondement même de notre cellule familiale et c'était pour lui la pierre d'assise de ce pays. Madame la Présidente, c'est précisément ces deux notions indissociables que sont la liberté et la responsabilité qui me poussent à considérer comme indispensable le rétablissement de la peine capitale dans ce pays.

J'ai, bien sûr, madame la Présidente, examiné avec attention les arguments statistiques de ceux et celles qui sont partisans et partisans de l'abolition de la peine de mort. Certains de ces arguments ne manquent pas de valeur, et il est vrai que le pouvoir dissuasif de la peine capitale n'est pas un argument valable, que la menace qui pèse sur les criminels de voir à leur tour leur vie disparaître, ne les empêche pas de commettre des crimes. La peine de mort, ça ne fait peur qu'à vous et à moi, madame la Présidente, ça ne fait peur qu'aux honnêtes gens, pas aux criminels. Les criminels y pensent après, pas avant, contrairement à nos policiers qui, eux, sont obligés de poser des questions avant, et souvent, face aux criminels et c'est une balle en plein front qu'ils reçoivent.

Il est également vrai que la notion d'exemplarité de la peine de mort n'est pas soutenable et que le grand spectacle sanglant de la pendaison, de l'électrocution ou de l'exécution relève plus de la barbarie et du voyeurisme que d'autre chose. Et j'estime pour ma part que c'est faire trop d'honneur à nos criminels que de leur donner la première page du journal ou les caméras de télévision. Ils méritent moins que cela. Ils ne méritent même pas de mépris. A mon avis, si jamais nous adoptions cette mesure ce soir, je me contenterai bien d'une petite piqûre, d'un verre d'eau ou d'une pilule pour se débarrasser de ceux qui ne méritent plus le droit de vivre.

Madame la Présidente, j'ai également écouté les arguments des abolitionnistes qui parlent du respect de la vie humaine. Pourtant, madame la Présidente, n'est-il pas curieux, et j'aimerais bien qu'on établisse un indice de corrélation entre les deux, que les partisans les plus féroces de l'abolition de la peine de mort sont aussi souvent ceux qui favorisent largement l'avortement sur demande! On a en politique de ces incongruités. D'une part, on protège les criminels sous le principe du respect de la vie et, d'autre part, on n'hésite pas à favoriser facilement de faire disparaître la vie naissante. Madame la Présidente, c'est bien de valeur, mais en conscience je ne peux accepter que quelqu'un demeure impuni, j'ai de la misère à comprendre et à réaliser qu'on assassine à 50 coups de couteau un vieillard de 80 ans pour lui arracher 50 \$, je ne suis pas capable d'accepter en conscience que demeure impuni celui qui viole

une jeune fille dans un moment d'égarement. «Excusez, monsieur le juge, c'était un moment d'égarement». Et que, réalisant son acte dans un deuxième moment d'égarement, parce qu'il a réalisé qu'il pouvait se faire dénoncer, alors là il assassine la même jeune fille. Je trouve cela incroyable que l'on puisse accepter des situations comme celles-là et qu'on accepte facilement que, puisque les statistiques le disent, ces situations-là existent, que ces faits existent. Est-ce qu'on va conditionner notre justice sur les statistiques? Est-ce que je fais partie d'une société qui vit de par les statistiques?

De tout temps, on a tenté d'établir, madame la Présidente, une relation directe entre le crime commis et la peine qui devait s'ensuivre. Et nous refuserions aujourd'hui d'appliquer les mêmes principes pour le crime capital qui, cette fois, ne mériterait pas la peine capitale! Nous avons établi en cour de justice un code qui dit que pour un vol «X», «Y», que pour une action criminelle de tel type cela méritait telle ou telle sentence. Mais lorsque nous arrivons devant le crime capital, ah! non! là, on refuse d'appliquer la peine capitale.

Si nous nous mettons à considérer que les criminels et le crime sont une maladie permanente de notre société qui dégage ses auteurs de toute responsabilité, si on est devenu des partisans de Jean-Jacques Rousseau qui considérait que tout homme est bon et que la société le corrompt, à la limite, qu'est-ce que nous foutons avec nos cours de justice? A la limite, vidons nos prisons et accentuons davantage ce qui se passe actuellement. A la limite, soyons cohérents. Pourtant on permet la légitime défense, semble-t-il, même les abolitionnistes disent: Ah, dans le cas de la légitime défense, c'est tout à fait normal qu'on se défende et qu'on tue son agresseur éventuel si par malheur on le tuait. Et pourtant, la société comme telle n'a pas ce droit de légitime défense contre ceux qui ont commis des crimes contre ses membres. C'est curieux, nous nous dotons d'une armée avec des engins de mort. Nous nous dotons d'une armée avec des engins de mort pour protéger notre souveraineté, pour protéger la vitalité collective des Canadiens sur leur territoire. Nous nous dotons d'engins de mort et nous disons qu'en cas de guerre il est normal de tirer sur l'ennemi, de tuer l'ennemi. Le Canada lui-même s'accorde le droit de tuer ses ennemis extérieurs, de tuer les ennemis de ses alliés même, il l'a fait dans le passé, mais quand il s'agit maintenant de ses alliés intérieurs, de sa propre collectivité, il s'enlève ce droit. A mon avis, c'est de l'incohérence totale. *You must be consistently wrong*, comme disait mon professeur de mathématiques. J'avais la mauvaise réponse mais j'étais constant dans mon erreur, mais là on n'est pas constant, cela me semble illogique.

Donc, madame la Présidente, je pense que la peine de mort c'est la défense légitime, la légitime défense des honnêtes gens de ce pays. Et on ne peut pas parler de cohérence si, de façon ultime, il n'existe pas un moyen dans des circonstances exceptionnelles injustifiables, lorsque des gens ne méritent plus le droit de vivre, lorsqu'ils sont irrécupérables et qu'ils en ont fait eux-mêmes la démonstration, j'estime qu'on doit se donner au moins ce moyen-là. Et moi je fais tout à fait confiance au jury et au juge d'en décider dans les meilleures circonstances. Ce pays s'est doté d'une Charte des droits et libertés. Malheureusement, c'est peut-être un signe des temps, il n'y a pas beaucoup de pays qui se sont dotés de charte de droits, de